

Championnats de France - Sport d'Entreprise 2006

Quadrettes - Division EXCELLENCE

Art. 1

Le Championnat de France Sport d'Entreprise Division Excellence se déroule en 3 phases :

- Phase Régionale (qualificative pour la phase interrégionale)
- Phase Interrégionale (qualificative pour la phase nationale)
- Phase Nationale (qualificative pour la phase européenne)

Art. 2

Ce Championnat se dispute en équipe de 4 personnes.

Art. 3

Ce Championnat est ouvert à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling avec autorisation de jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et de la Région).

Le nombre d'enfants et/ou de conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Art. 4 - Remplacement

Tout remplacement est autorisé à condition de ne pas utiliser plus de 6 joueur(se)s de la phase régionale à la phase européenne du Championnat avec un maximum de 5 joueur(se)s pour chaque phase.

Tout remplacement par un(e) joueur(se) d'une même entreprise (remplissant les conditions de ce règlement) est autorisé, en avisant l'arbitre ou le responsable régional présent, avant le début de la nouvelle partie.

Lors des phases interrégionale et nationale, tout(e) joueur(se) ayant joué(e) ne serait-ce qu'une partie lors d'une des phases précédentes dans une équipe qualifiée, ne peut prétendre à jouer dans une autre équipe de la même entreprise également qualifiée.

Art. 5

Ce Championnat décerne un titre Régional, un titre Interrégional et un titre National à une entreprise.

Art. 6 - Engagement

A - Phase Régionale

Les bulletins d'engagements, édités par la Commission Sport d'Entreprise du C.T.S. Bowling National, accompagnés d'un chèque de 60 € par quadrette, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du Délégué(e) Sport d'Entreprise de la Région avant la date limite d'inscription.

Le montant des parties en phase régionale est à la charge des équipes.

La réversion au CTS Bowling National de 48 € par quadrette engagée sera régularisée par les Comités Régionaux.

B - Phase Interrégionale

Le montant des parties est à la charge des équipes.

C - Phase Nationale

Le montant des parties est à la charge du C.T.S. Bowling National.

Art. 7 - Phase Régionale

A - Déroulement et Titre décerné

Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Champion de Région est attribué à l'issue des 6 parties à la meilleure quadrette dans la mesure où 3 équipes minimum sont engagées dans chaque Région. Si dans une Région le nombre d'équipes engagées est inférieur à 3, ces équipes seront rattachées à la Région sportive, ou à l'Inter-régions sportive concernée, sous la responsabilité du délégué(e) Sport d'Entreprise régional.

B - Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée par le Comité Régional.

C - Lieux des Phases Régionales

L'organisation de chacune des phases, est assurée par le Délégué(e) Sport d'Entreprise, sous la responsabilité du Comité Régional.

E - Dates des Phases Régionales

10 et/ou 11 Décembre 2005

Art. 8 - Phase interrégionale

A - Qualifications

Pour chaque Région, le nombre d'équipes qualifiées pour la phase interrégionale sera déterminé au prorata du nombre d'équipes engagées.

B - Déroulement et Titre décerné

Chaque équipe dispute 2 séries consécutives (ou non) de 4 parties, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Champion Inter-régions est attribué à la meilleure quadrette à l'issue des 8 parties.

C - Engagement, Forfaits et Repêchages

Les équipes qualifiées pour la phase interrégionale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait à leur Délégué(e) Sport d'Entreprise, qui procèdera à leur remplacement par la première équipe éliminée de la région concernée.

D - Dates des Phases Interrégionales

04 et/ou 05 Février 2006

E - Lieux des Phases Interrégionales

Inter-régions 1 SAINT-JULIEN-LES-METZ

Régions : 01 Alsace, 05 Bourgogne, 10 Franche-Comté, 15 Lorraine

Inter-régions 2 BORDEAUX - MERIGNAC
Régions : 02 Aquitaine, 13 Languedoc-Roussillon, 16 Midi-Pyrénées, 24 Martinique

Inter-régions 3 RENNES
Régions : 04 Basse-Normandie, 06 Bretagne, 11 Haute-Normandie, 18 Pays de la Loire

Inter-régions 4 ORLEANS
Régions : 03 Auvergne, 07 Centre, 14 Limousin, 20 Poitou-Charentes

Inter-régions 5 à désigner
Régions : 08 Champagne-Ardenne, 17 Nord - Pas-de-Calais, 19 Picardie

Inter-régions 6 BANDOL
Régions : 09 Corse, 21 Provence - Alpes Côte d'Azur, 22 Rhône-Alpes, 23 La Réunion

Inter-régions 7 PARIS Front-de-Seine
Région : 12 Ile-de-France

L'organisation de cette phase, est assurée par le C.T.S. Bowling National en collaboration avec le Comité Régional concerné.

Art. 9 - Phase Nationale

A - Dates et lieux

07, 08 et 09 Avril 2006
Bowling de TOULOUSE Montaudran

B - Qualifications

48 équipes maximum sont qualifiées pour cette phase :

- 47 équipes issue de la Division Excellence qualifiée au prorata (prorata calculé pour chaque Inter-régions en fonction du nombre d'engagées dans les Régions qui lui sont rattachées).
- L'équipe Championne de France Division Honneur.

C - Déroulement et Titre décerné

Chaque équipe dispute les éliminatoires sur 2 séries consécutives (ou non) de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Les 16 meilleures équipes disputent une Finale sur une série de 4 parties supplémentaires.

Le titre National est attribué à l'issue de ces 12 parties.

Une récompense est attribué au meilleur individuel à l'issue des 12 parties.

D - Engagement, Forfaits et Repêchages

Les équipes qualifiées pour la phase nationale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au Responsable de la compétition, qui procédera à leur remplacement par la première équipe éliminée de l'Inter régions concernée.

Art. 10

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ces Championnats de France. Le C.T.S. Bowling National se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Les boules d'essai s'effectuent pendant les 12 mn qui précèdent le début de la compétition.

Art. 11 - Championnats d'Europe

Du 24 au 27 Mai 2006
à VIENNE (Autriche)

A - Qualifications

L'équipe Championne de France 2006 ainsi que les 11 meilleures quadrettes suivantes au classement du Championnat de France sont qualifiées.

Elles se présenteront dans la même formation que celle ayant évolué durant la saison en cours, avec un maximum de 5 joueur(se)s.

Les frais d'engagement ainsi qu'une participation aux frais de déplacement sont pris en charge par la Commission Sport d'Entreprise du C.T.S. Bowling National, à égalité pour toutes les équipes.

B - Déroulement et Titre décerné

- Eliminatoires : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives
- Demi-finale : 3 parties pour 24 équipes
- Finale : 3 parties pour 16 équipes

Le titre Européen est décerné à l'issue de ces 15 parties. Les trois premières Quadrettes sont récompensées.

Remarques :

Les conjoints (certificat de mariage obligatoire) ainsi que les enfants à charge des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire) sont désormais autorisés à participer aux Championnats d'Europe Sport d'Entreprise. (1 maximum par équipe).